

Conseil du Syndicat des Transports d'Ile-de-France
Séance du 11 décembre 2013

Vœu déposé

par

Julien BARGETON, Laurence BONZANI, Laurence COHEN, Vincent EBLE,
Christian Favier, Bernard GAUDILLERE, Daniel GUERIN, Jérôme GUEDJ, Jean-
Paul HUCHON, François KALFON, Pierre MANSAT, Christine REVAULT-
D'ALLONNES-BONNEFOY, Philippe SAINSARD, Pierre SERNE, Ghislaine SENEÉ,
Corinne VALLS

Voté par le conseil d'administration du 11 décembre 2013

Rapport n°13-502 : Avenant n°5 au contrat STIF-SNCF

Considérant que le contrat STIF-SNCF, qu'il est proposé de modifier par avenant dans le présent rapport, donne à la SNCF les moyens de réaliser l'offre à laquelle elle s'est engagée, avec un niveau de régularité faisant l'objet d'un système de bonus-malus ;

Considérant la situation très dégradée sur les lignes C et D du RER ainsi que sur un certain nombre de lignes du Transilien ;

Considérant que cette situation, attestée dans le bulletin de la qualité de service du STIF, et par l'audition des Présidents de la SNCF et de RFF le 6 novembre derniers, ne s'est pas améliorée ces dernières semaines, avec une exaspération croissante des usagers en octobre et novembre derniers ;

Considérant que les retards ou suppressions de trains peuvent pénaliser la vie professionnelle et familiale d'un certain nombre d'usagers ;

Considérant que certaines lignes, comme le RER C ou la ligne P du Transilien, souffrent d'un retard particulier en matière d'alimentation électrique, occasionnant de nombreuses pannes voire contraignant sur certains tronçons à l'utilisation de matériel roulant peu performant, y compris d'un point de vue environnemental ;

Considérant les schémas directeurs relatifs à ses lignes et l'ampleur des investissements qu'ils comprennent ;

Considérant que le développement des territoires, notamment ceux qui feront l'objet de grands projets structurants tels que Ris-Orangis avec un projet de grand équipement sportif actuellement soumis au débat public, nécessiterait un renforcement de la capacité du réseau ferroviaire et des gares, qui n'est pas compatible avec les performances actuelles en matière d'exploitation ;

Considérant le droit des usagers à un service public de qualité ;

Considérant que la SNCF pratique des gestes commerciaux au bénéfice des usagers du TGV, qui ne relèvent pas des transports du quotidien ;

Le STIF émet le vœu que :

- **la SNCF mette tout en œuvre pour rétablir dans les plus brefs délais des conditions de circulation conformes aux objectifs contractuels sur l'ensemble de son réseau ;**
- **la SNCF consente un geste commercial aux usagers en compensation des difficultés rencontrées ces dernières semaines ;**
- **les impacts des évolutions des schémas de desserte sur la régularité soient mieux évalués en amont des décisions, et fassent l'objet d'un suivi régulier ;**
- **des comités de lignes se tiennent dans le premier semestre 2014, en particulier sur les lignes dont la situation est la plus dégradée ;**
- **la SNCF et RFF lancent sans délai les investissements de modernisation des lignes de RER qui ont obtenu un financement, notamment du réseau électrique et de la signalisation ;**
- **les modifications de parc de matériel roulant prévues soient réalisées dans les délais, notamment sur la ligne D du RER ;**
- **La Région Ile-de-France et l'Etat prévoient dans le cadre du prochain CPER, dans le prolongement et en complément du protocole du 19 juillet 2013 couvrant la période 2013/2017, le financement de chantiers d'amélioration des infrastructures ferroviaires, tels que l'électrification des tronçons Meaux/La Ferté Milon et Gretz-Armainvilliers/Provins.**